

Décision DG 2025/071

**DECISION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS,  
DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES (CSIRMT)**

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6146-9 et R.6146-10 à R.6146-16 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, en qualité de Coordonnatrice générale des soins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

Vu la cessation de fonctions du Docteur Vasile-Andrei OLTEANU, praticien contractuel du Pôle Admissions Courts Séjours, à compter du 1er novembre 2025, entraînant de fait la vacance de son siège au sein des membres avec voix consultative ;

Vu la décision n° DRHAM 2025/1193 portant proclamation définitive des résultats du scrutin du 18 novembre 2025 portant élection des membres de la CSIRMT ;

Vu la désignation du représentant de la Commission Médicale d'Établissement à la CSIRMT, en date du 12 décembre 2025 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

La composition nominative de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques et (CSIRMT) de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

- **PRESIDENT :**

Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des soins, Coordonnatrice Générale des soins

- **COLLEGE N°1 : CADRES DE SANTE (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS)**

Titulaires :

- Madame Sabrina AREZES
- Madame Marie-Laure AGOSTO

Suppléants :

- Madame Claudie AUBERGET
- Madame Christelle VILLANI

- **COLLEGE N°2 : PERSONNELS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES (10 TITULAIRES ET 10 SUPPLEANTS)**

Titulaires :

- Madame Aurélie PRETET
- Madame Elodie BERTO
- Monsieur Nathan CARD
- Monsieur Jean-Pierre GUYON
- Madame Lydie MOUREAU
- Madame Emma DURIX
- Madame Laurence BAILLY
- Madame Charlotte GIRARD
- Madame Véronique DUCROCQ
- Madame Bérengère CHAUX

Suppléants :

- Madame Dalila HOGGAS
- Madame Charlotte DONNADIEU
- Madame Eloïse PANDOLFO
- Madame Marine LEROY
- Madame Valérie BAUDRAND
- Madame Diane ALLEMAND
- Madame Félicia SEGALOU
- Sièges vacants, faute de candidats suffisamment en nombre

• **COLLEGE N°3 : AIDES-SOIGNANTS (3 TITULAIRES ET 3 SUPPLEANTS)**

**Titulaires :**

- Madame Stéphanie CORREIA
- Madame Audrey MANIEZ
- Madame Odile HUMBERT

**Suppléants :**

- Madame Anne-Marie BELLE
- Sièges vacants, faute de candidats suffisamment en nombre

• **MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :**

- Un représentant de la CME : Monsieur le Docteur François BOULIER

• **INVITES PERMANENTS :**

- Madame Pascale LORIOT, Directrice IFSI, Chalon-sur-Saône
- Monsieur Clément GENOT, Responsable Qualité, Gestion des risques
- Madame Hélène THOMAS, Infirmière hygiéniste
- Madame Sandrine MARGUERITAT, Adjointe Direction des Soins
- Monsieur Stéphane MORICONI, Adjoint Direction des soins - Chargé de projets, recherche et innovation
- Madame Romane LOREAU, Représentante titulaire des ASH
- Madame Sonia QUADRINI, Représentante suppléante des ASH
- Madame Virginie PARDON KATIBIAN, Représentante suppléante des ASH

**ARTICLE 2 :**

La présente décision prend effet le 16 décembre 2025 et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

Sevrey, le 17 décembre 2025

Le Directeur,  
Philippe LEQUIEN



**Diffusion :**

Membres de la CSIRMT  
Registre des décisions